

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)
AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée avec la MFR le 20 décembre 2022,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles, des travaux de gestion de l'habitat, et plus particulièrement des travaux de fauche, devront être réalisés sur le site de l'ENS des Ajeux.

Considérant qu'à ce titre, le Conseil départemental de la Sarthe, dans sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, peut accorder une aide financière pour ces travaux.

Considérant que pour ce faire, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

Considérant que le montant des travaux s'élevant à **3 082,06 € HT**, une aide de 60% du montant HT des devis peut être accordée soit un montant **de 1 849,24 € HT**.

Considérant que le renouvellement de la convention de gestion des Espaces Naturels Sensibles des Ajeux signée entre la Ville et la MFR « Les Forges » en date du 20 décembre 2022 aux termes de laquelle la MFR assure des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales, en contrepartie d'une somme annuelle de **5 400,00€** qui leur ait attribuée. Une aide de 60% du montant HT de la convention peut être accordée soit un montant **de 3240,00 € HT**.

Considérant que le Conseil départemental de la Sarthe, est susceptible sur ce point d'accompagner financièrement la commune, suivant le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

DEPENSE		RECETTE	
• Devis CUMA (broyage)	2 066,66 € HT	• Aide du Conseil Départemental - Travaux (60%)	1 795,24 € HT
• Devis Services Techniques (fauchage)	925,40 € HT		
• Réalisation de panneaux (signalétique)	90,00 € HT	• Aide du Conseil Départemental - Travaux (60%)	54,00 € HT
• Convention MFR/an	5 400,00 € HT	• Aide du Conseil Départemental - MFR (60%)	3 240,00 € HT
		• Autofinancement Communal	3 392,82 € HT
TOTAL	8 482,06 € HT	TOTAL	8 482,06 € HT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la ou les subventions correspondantes auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU